

Du vingt-neuf juin mil-neuf-cent-huit, à quatre heures du soir,

ACTE DE MARIAGE DE

Cagliero

Etienne

et

Grosso

Hennine Marie Françoise

Agé de vingt-sept ans, né à Bré
 département d' Italie le quatre du mois
 d' août mil huit cent soixante-dix profession
 d' cauchemiste domicilié à La Garde département
 de Var fils inconnu de son Cagliero Etienne
 né à _____ département
 d' _____ profession d' _____
 domicilié à _____ département d' _____
 et de son frère aîné née à _____
 département d' _____

Et de Grosso Hennine Marie Françoise veuve de
Alfred Louis Varius

Agée de quarante ans, née à Coulon
 département d' Var le vingt du mois
 d' octobre mil huit cent soixante-sept profession
 d' ouvrière domiciliée à La Garde département
 de Var fille inconnu de son Grosso Jean
 né à Chiusa département
 d' Italie en son vivant profession d' journalier
 domicilié à _____ département d' _____
 et de son frère Baptiste Varius née à _____
 département d' _____

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage, fait
 sans opposition, le samedi vingt-neuf jour
 mil huit cent dix-huit, pendant le délai voulu par
 la loi.

2° L'extrait de l'acte de naissance du futur époux.

3° L'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.

4° L'extrait de l'acte de décès du mari de la future épouse.

Notaires

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
 public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
 mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
 civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu
 fait de _____ contrat de mariage à la date du _____

sur-mois de _____ mil-neuf-cent
 par devant M^e _____ notaire à _____
 département d' _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Grosso Hennine
Marie Françoise et l'autre Cagliero Etienne.



Le tout en présence de Brichaud Alboudu
 domicilié à La Garde département d' Var
 âgé de vingt-neuf ans, profession d' ordonnancier
 n'ayant ni allié ni futur.

De Barthel Auguste
 domicilié à La Garde département d' Var
 âgé de quarante ans, profession d' officier
 n'ayant ni allié ni futur.

De Blotie Adèle
 domiciliée à La Garde département d' Var
 âgée de vingt ans, profession d' gardiennage
 n'ayant ni allié ni futur.

Et de Buffe Paulin
 domicilié à La Garde département d' Var
 âgé de quarante ans, profession d' retraité
 n'ayant ni allié ni futur.

Après quoi André Charles Arnaud de la Commune
 de La Garde
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
 moi, par toutes les parties, et l'exception de la future qui a
déclaré ne le savoir.

Approuvé des seuls notaires susdits.

Cagliero Etienne Brichaud Alboudu
Barthel Auguste Blotie Adèle
Buffe Paulin